



## **DEJEPS Rugby à XV**

### **Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV »**

L'action de formation mène au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV », communément appelée DEJEPS rugby à XV.

Le DEJEPS rugby à XV est un diplôme d'Etat de niveau III inscrit au RNCP (Code NSF : 335).

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

---

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Concevoir un projet d'action en rugby à XV,
- Concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de formation.
- Gérer les risques liés à la pratique.

#### **CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION**

---

- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
  - attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition,
  - justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune ou senior) en rugby à XV (y compris à effectif réduit) pendant au moins une saison sportive.

*Sont dispensés d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires du brevet Fédéral « Ecole de Rugby » ou « Découverte-Initiation » ou « Développement ».*

*Sont dispensés de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires du Brevet Fédéral « Entraîneur » ou « Entraîneur Jeunes » ou « Perfectionnement » ou « Optimisation », du CQP « Moniteur de Rugby à XV » ou « Technicien de Rugby à XV », du BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV », ou du BPJEPS « Rugby », du BEES 1er degré Rugby à XV.*

- Satisfaire aux épreuves de sélection

La formation est également accessible par la VAE

#### **SELECTION DES CANDIDATS**

---

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est à compléter en ligne en suivant ce [lien d'inscription](#) au plus tard le **15 avril 2019 délai de rigueur**.



### Des épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection.

**Les épreuves de sélection se dérouleront les 28 et 29 mai 2019**

### DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centres et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

#### La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de **530 heures**.

Elle se décompose en session de formation en présentiel (500 heures), à Marcoussis et en pôle de compétence en région, et d'heures de formation ouverte à distance (30 heures).

La formation en centre peut être allégée au regard du positionnement du stagiaire et par décision de l'organisme de formation.

#### La mise en situation professionnelle

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement d'un groupe de joueurs d'au moins 15 ans pratiquant le Rugby à XV.

### LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la Fédération Française de Rugby à Marcoussis et en pôles de compétences région (définis en début de formation). Des sessions pourront être délocalisées en province.

### DATES DE LA FORMATION

**La formation est organisée du 8 juillet 2019 au 10 décembre 2020**

Les épreuves de sélection se dérouleront du 28 au 29 mai 2019.

Le positionnement sera effectué en juin 2019.

Le présentiel se compose de 13 séminaires de 4 jours de juillet 2019 à juin 2020.

Session 1 : 8 au 11 juillet 2019	Session 8 : 10 au 13 février 2020
Session 2 : 26 au 29 août 2019	Session 9 : 2 au 5 mars 2020
Session 3 : 23 au 26 septembre 2019	Session 10 : 30 mars au 2 avril 2020
Session 4 : 21 au 24 octobre 2019	Session 11 : 27 au 30 avril 2020
Session 5 : 18 au 21 novembre 2019	Session 12 : 25 au 28 mai 2020
Session 6 : 9 au 12 décembre 2019	Session 13: 15 au 18 juin 2020
Session 7 : 13 au 16 janvier 2020	

Le travail en pôle de compétence et la formation à distance se déroulent tout au long de la formation.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

---

Le programme de la formation est le suivant :

- Conception d'un projet d'action en rugby à XV,
- Coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduite d'une démarche de perfectionnement sportif en rugby à XV,
- Conduite d'une démarche de formation,
- Gestion des risques de la pratique.

## MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

---

### Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

### Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).

## MODALITES DE CERTIFICATION

---

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- UC 1 et UC 2 : épreuve orale qui valide des compétences transversales professionnelles sur la conception et la coordination d'un projet d'action.
- UC 3 et UC 4 : évaluation des compétences spécifiques « rugby » en situation professionnelle.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports.

Une attestation est remise à l'issue de la formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

## COUT DE LA FORMATION

---

Frais d'inscription aux épreuves de sélection

**41,80 € HT, soit 50 € TTC à joindre au dossier d'inscription.**

Coûts pédagogiques de la formation

**6890 € HT, 8268 € TTC**

(Soit 13 € HT l'heure de formation)

*La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Rugby, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Rugby (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCA.*

Frais d'hébergement pour la formation complète (en sus)

L'hébergement et la restauration peuvent être assurés sur place en pension complète (tous les repas et les nuitées) ou demi-pension (repas du midi et dîner uniquement sans hébergement).

A titre indicatif, pour la formation complète pour la durée de la formation :

- Pension complète : **1997.71 € TTC**
- Restauration (déjeuner et dîner): **1002.32 € TTC**
- Ces tarifs seront susceptibles d'être réévalués fin juin 2019.



## **PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION (CF. GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION)**

### Apprentissage

Pour les candidats âgés de 18 à 30 ans, cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage en collaboration avec le CFA Omnisport Ile de France.

### Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Organisme de formation :

Fédération française de rugby

N° déclaration d'activité : 11 91 06625 91

N° de Siret : 7844058130089

Code CPF 139498

### **CONTACT**

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter à la Fédération française de rugby :

Fédération Française de Rugby, 3-5 rue Jean de Montaigu, 91463 Marcoussis Cedex

Assistante formation :

Sandrine POULOUIN - Tel. 01 69 63 64 61 - [spoulouin@ffr.fr](mailto:spoulouin@ffr.fr)

Responsable pédagogique :

Benoit OSZUSTOWICZ- Tel. 06 11 85 70 25 [benoit.oszustowicz@ffr.fr](mailto:benoit.oszustowicz@ffr.fr)

## **DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE**

